

OMPI



B/EC/I/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 29 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES (UNION DE BERNE)**

COMITÉ EXÉCUTIF

**Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970**

RAPPORT

préparé par le Secrétariat

Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif de l'Union de Berne (nommé ci-après "le Comité") a tenu sa première session ordinaire à Genève, du 21 au 28 septembre 1970.

2. Quatorze des 15 Etats membres du Comité étaient représentés : membres ordinaires : Allemagne (République fédérale), Canada, Espagne, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Tunisie : (9)
membres associés : Congo (République démocratique), Inde, Mexique, Philippines, Pologne. (5). Le Pakistan, membre ordinaire, n'était pas représenté.

3. Les Etats et les organisations qui étaient représentés par des observateurs figurent dans la liste des participants (voir le document AB/I/INF/5).

4. La session a été ouverte par M. Edward Armitage (Royaume-Uni), Président du Comité ad hoc plénier (voir le document AB/I/33, paragraphe 5), agissant comme Président provisoire du Comité.

Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il a été proposé dans le document B/EC/I/1.Rev.

Adoption du règlement intérieur

6. Voir le document AB/I/33, paragraphe 17.

Election du Bureau

7. Le Comité a adopté à l'unanimité les propositions présentées par le Comité de nominations (voir le document AB/I/INF/3) et a élu le Bureau suivant :

Président :	M. Eugen Ulmer	(Allemagne (République féd.))
Vice-Présidents :	M. Panait Teoreanu	(Roumanie)
	M. José-Baudouin Emany	(Congo (Rép. démocratique))

8. M. Vojtech Strnad, Conseiller, Chef de la Division du droit d'auteur de l'OMPI, a exercé les fonctions de Secrétaire du Comité.

Approbation du programme et du budget de l'Union de Berne pour 1971

9. Voir le document AB/I/33, paragraphe 103.

Admission des observateurs

10. Voir le document AB/I/33, paragraphe 47.

Adoption du rapport de la session

11. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité le 28 septembre 1970.

/Fin du document/